Notes cours chapitre 2 Droit

**Droits Moraux :**

Droit de divulgation : l’auteur choisit si l’œuvre peut être montrée au public

Droit de paternité : le droit de l’auteur doit être rattaché à l’œuvre (générique de film)

Droit au respect de l’œuvre : l’auteur peut interdire toute modification de son œuvre s’il pense que cela ne respecte pas l’œuvre.

Droit de retrait (arrêt de la diffusion) et de repentir (modification).

**Droits patrimoniaux :**

Droit de reproduction : le droit de faire des copies

Droit de représentation : le droit de diffuser l’œuvre en public